Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :	
en exercice	27
présents	19
votants	26

OBJET :

N°DCM2023-72

C.A.F. : Avenant à la Convention Territoriale Globale (C.T.G.)

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le 17/10/2023

Publié le : 17/10/2023

Le Maire,
Marin GAILLARD

p.O

MAIRIE de SAINT-PIERRE-en-FAUCIGNY 74 (Haute-Savoie)

L'an deux mille vingt-trois -----
le douze octobre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 octobre 2023

PRESENTS : **Marin GAILLARD (Maire, Président)** ; Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Jocelyne BURNIER, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Valérie CHAUVIGNÉ, Laure CHESSEL-BUTTAY, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Fernand METRAL, Stéphanie CONTAT, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : Valérie BOUVIER, Guy DUJOURD'HUI, Jean-Claude BESSON, François GONON, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Alexandre PESSEY-GIROD.

ABSENTE : Léa LUTTRINGER.

SECRETAIRE : Dominique CORNET est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération N°DCM2020-66 du 03 décembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé la Convention Territoriale Globale (C.T.G) liant la C.A.F. de Haute-Savoie, la C.C.P.R. et les communes de Saint-Pierre-en-Faucigny et La Roche-sur-Foron pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2023.

L'objet de cette convention est de :
- Identifier les besoins prioritaires des communes de Saint-Pierre-en-Faucigny et La Roche-sur-Foron ;
- Définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- Pérenniser et optimiser l'offre des services existants par une mobilisation des co-financements ;
- Développer une offre nouvelle permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Cette convention signée en décembre 2019 arrivant à échéance au 31 décembre 2023 et les communes de Arenthon et Eteaux ayant manifesté le souhait de l'intégrer en tant que partenaires et signataires,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Autorise l'intégration des communes de Eteaux et Arenthon à la C.T.G. ;
- Sollicite la C.A.F. pour la prolongation de la convention d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- Approuve l'avenant à la C.T.G. joint, intégrant les modifications ci-dessus, à savoir une prolongation de la durée et l'intégration des 2 communes ;
- Autorise le Maire à signer l'avenant, à en assurer l'exécution et à procéder à toutes formalités s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY
74 (Haute-Savoie)

La Secrétaire,
Dominique CORNET